Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_140-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le **dix-huit novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, M. Axel LE CARDINAL.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. Fabrice LEMERCIER	a donné procuration à	Mme Sandra LE MEUR
Mme Isabelle HERVÉ	a donné procuration à	Mme Isabelle LE GALL
M. Franck LUCAS	a donné procuration à	M. Patrick ALLAND
Mme Marie-Odile SCOUPE	a donné procuration à	M. Axel LE CARDINAL
Mme Jennifer MONTIS	a donné procuration à	Mme Vanessa RIVET

Secrétaire de séance : Mme Julie LEMAITRE

Assistaient également : M. Yann BAUDRY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-140

Rapporteur : Sandra LE MEUR, Maire

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MANDAT SPÉCIAL DONNÉ AU MAIRE, À TROIS ADJOINTS ET À UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ POUR LA PARTICIPATION AU 108ÈME CONGRÈS DES MAIRES, DU 24 AU 26 NOVEMBRE 2026 *(MODIFICATION)*

Lors de sa séance du 16 septembre 2026, le Conseil Municipal a donné un mandat spécial à Madame Sandra LE MEUR, Maire, à Madame Isabelle LE GALL, Adjointe à l'action sociale, à la solidarité et à la prévention santé, et à Monsieur Roland RAOULT, Adjoint aux travaux, à la voirie et à la sécurité et à Olivier BERNA, conseiller municipal délégué à la communication et l'évènementiel pour participer au Congrès des Maires, organisé à Paris du 24 au 26 novembre 2026.

Ce mandat spécial entraîne la prise en charge des frais liés à cette participation (transport, hébergement, restauration) par remboursement à posteriori des frais avancés (sur présentation de justificatifs).

Suite à l'impossibilité pour Madame Isabelle LE GALL de participer à ce déplacement, le Conseil Municipal est appelé à modifier la précédente délibération en donnant un mandat spécial à Madame Vanessa RIVET, adjointe à l'Enfance Jeunesse Éducation, pour la remplacer.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_140-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention : Mme Julie LEMAITRE),

- **ANNULE ET REMPLACE la délibération n°DB2026-109 en date du 16 septembre 2026**
- **VALIDE l'octroi d'un mandat spécial pour les élus qui participeront au 108ème Congrès des Maires, à Paris du 24 au 26 novembre 2026, à savoir :**

  - Madame Sandra LE MEUR, Maire

  - Monsieur Roland RAOULT, Adjoint au Maire aux travaux, à la voirie et à la sécurité

  - Madame Vanessa RIVET, Adjointe au Maire à l'Enfance Jeunesse Éducation

  - Monsieur Olivier BERNA, Conseiller Municipal délégué à la communication et l'évènementiel
- **DÉCIDE de la prise en charge de l'intégralité des frais de mission occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.**

Pour information, les dépenses seront imputées au chapitre 65 - compte 65312 « frais de mission et de déplacement » du budget principal de la Ville.

A Trégueux, le 20 novembre 2026

La secrétaire de séance,

Mme Julie LEMAITRE

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR